



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-275

PUBLIÉ LE 4 AOÛT 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

- 75-2017-08-04-003 - Arrêté de délégation de signature de Madame Anne COSTA,
directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest pour les matières
déléguées (7 pages) Page 3
- 75-2017-08-04-004 - Arrêté de délégation de signature de Madame Anne COSTA,
directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest pour les marchés publics
(3 pages) Page 11

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-08-04-003

Arrêté de délégation de signature de Madame Anne
COSTA, directrice des Hôpitaux Universitaires Paris
Ile-de-France Ouest pour les matières déléguées

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La Directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-10 et D.6143-33 à D.6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié par l'arrêté directeurial fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion du 23 mai 2017 plaçant Mme Anne COSTA en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 24 mars 2017 ;

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2017-07-17-008 du 17 juillet 2017 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté n°2013318-0006 et donnant délégation de signature à Madame Anne COSTA, directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 24/03/2017 .

A R R E T E

ARTICLE 1er : Délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé (paragraphes A, B, C, E, F, G, H, I, J, K) ;

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

-Madame Elisabeth CALMON, directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et conventions), C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Franck VOLEON, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° (en matière de contrats et conventions), C 1°, 2° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint directeur du site de Raymond Poincaré, directeur par intérim de la direction des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et de conventions) et C 1°, 4°, 9°, (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5° 6°, G 1°, 2°, 3°, 5°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 39° et 42°, C 1° (en matière de contrats et de conventions) et C 1° 4°, G 1° 2° H 4° et en tant que directeur de site B 30°, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°, 2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les paragraphes A et I de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1°, 4° et 10°, E 1° 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° 4°, 9° et le 10° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 3 : En cas d'empêchement de M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 36°, 41° G 1° 2° H 5° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-Mme Hélène COJEAN, M. Christian LEFEBVRE, Mme Christine REANT, Mme Delphine RENIER, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 36°, 41° G 1° 2° H 5° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-Mme Danielle MARIE, adjoint des cadres hospitaliers, coordinatrice formation du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD en matière de formation continue, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 26°, C1° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Laurence MONIN, responsable du centre de gestion paie carrière du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-Mme Lionel BERMIRON, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

En cas d'empêchement de Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Astrid BEUDET, directrice, adjointe à la directrice des affaires financière, des investissements et de la recherche clinique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10°, (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux C 3° 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

-M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 5° 6° 8° 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

-Mme Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de

Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 3° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

-Mme Agata CARREL, adjoint des cadres à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint, directeur du site de Raymond Poincaré, directeur par intérim des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Michel MORENVAL, directeur, adjoint au directeur des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et de conventions) et C 1°, 4°, 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, F 6°, G 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Lucienne CORREIA adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jérôme PIEUCHARD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4, G 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Jérôme PIEUCHARD, M. Michel MORENVAL, Mme Lucienne CORREIA, délégation est donnée à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jérôme PIEUCHARD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Lucienne CORREIA, Mme Nolwenn BEAUVARGER, M. Eric RENO, M. Didier CHARLES, M. Guillaume BALAVOINE, Mme Christelle COEURDEROY, M. Vincent DESANTI et Madame Christelle BILLET à l'effet de signer les actes énoncés au paragraphe C 4° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30°, 34° et H 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Gaétan STAHL, ingénieur travaux, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9°, 10° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Martin HILKA et M. Nabil EL HAOUARI, ingénieurs informatique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre BLONDE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° et 10°, E 1° 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement du coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Christine BARGIELA, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues au paragraphe B 26° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Sylvie BLUA, attachée d'administration à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe J 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 4 : En cas d'empêchement de M. Franck VOLEON, directeur du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé et Mme Christine REANT, attachée d'administration, responsable des ressources humaines du site de Berck, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels M. Franck VOLEON a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Serge RASSEMONT, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers à l'hôpital Maritime de Berck et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck et Monsieur André SUTRA, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Raymond Poincaré à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe H3° (exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes) ;

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1°, F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe à la directrice
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe,
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Julie LAIGRE, directrice adjointe,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint,
- Patrick POURIAS, directeur adjoint
- David TROUCHAUD, directeur adjoint,

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur,
- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, ingénieur,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site
- Mourad GHOMARI, ingénieur
- Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière,
- Billy TROY, directeur hors site

- Stéphane CARDON, cadre de santé
- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,
- Cécile VACOSSIN, cadre de santé
- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé,
- Franck VOLEON, Directeur

- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,
- Mathieu LE POITTEVIN, Directeur hors site,
- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,

- Christine BARGIELLA, directrice des soins,
- Astrid BEUDET, directrice adjointe,
- Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Benjamin GAREL, directeur hors du GH
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH,
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière,
- Joe-Pascal SAI, ingénieur hors site
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée aux directeurs adjoints suivants à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim :

- Mme Astrid BEUDET
- Mme Elisabeth CALMON
- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE
- Mme Julie LAIGRE
- M. Michel MORENVAL
- M. Jérôme PIEUCHARD
- M. Patrick POURIAS
- M. David TROUCHAUD

ARTICLE 8 : L'arrêté n°75-2016-11-25-002 signé le 25 novembre 2016 et publié le 28 novembre 2016 portant délégation de signature de la Directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

ARTICLE 9 : La Directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne-Billancourt, le

04 AOUT 2017

Anne COSTA

Anne COSTA
Directrice du Groupe Hospitalier
Hôpitaux Universitaires
Paris Ile-de-France Ouest
RAYMOND POINCARÉ - BERCK
AMBROISE PARÉ - SAINTE-PERINE

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-08-04-004

Arrêté de délégation de signature de Madame Anne
COSTA, directrice des Hôpitaux Universitaires Paris
Ile-de-France Ouest pour les marchés publics

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

La Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
(sites Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9.

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP en matière de marchés publics ;

Vu l'arrêté directorial n° 75-2017-03-06-009 du 6 mars 2017 modifiant l'arrêté directorial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 et donnant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Anne COSTA en matière de marchés publics pour les hôpitaux universitaires Paris Ile –de-France Ouest ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion du 23 mai 2017 plaçant Mme Anne COSTA en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier universitaire Paris Ile-de-France à compter du 24 mars 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom de la directrice, les pièces nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté DG du 4 mai 2016 :

- Mme Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe à la directrice du groupe hospitalier.
- Mme Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- M. Jérôme PIEUCHARD, directeur du site de Raymond Poincaré, directeur par intérim des services économiques et logistiques du groupe hospitalier
- M. Michel MORENVAL, directeur, adjoint du directeur des services économiques et logistiques du groupe hospitalier,

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction et agents de catégorie A et B suivants en vue de signer, au nom de la Directrice, **dans les domaines qui relèvent de leurs compétences**, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté DG du 4 mai 2016, **à l'exclusion des décisions d'attribution, de mise au point, de reconduction, d'affermissement de tranches, d'acceptation ou refus de sous-traitance, des signatures, notifications, modifications et résiliations de marchés publics.**

Pour l'hôpital Maritime de Berck

- M. Franck VOLEON, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur du site de l'hôpital Maritime de Berck en vue de signer les actes visés au 1°, 5° 11° de l'article 2 C de l'arrêté DG du 4 mai 2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck VOLEON, délégation est donnée à Mme Christine REANT, attachée d'administration, M. Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier et Mme Mylène VOISOT, cadre supérieur de santé, en vue de signer les actes cités aux 1°, 5° et 11° de l'article 2 C ;

Pour la cellule des marchés :

- Mme Gwénola ETORE-DAHAN, responsable de la cellule des marchés en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° 2 B ; 6°, 7°, 14° 2 C et 3 F.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénola ETORE-DAHAN, délégation est donnée à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° 2 B ; 6°, 7°, 14° 2 C et 3 F.
-
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénola ETORE-DAHAN et de M. Vincent DESANTI délégation est donnée à Mme Marie-Lise ROUX, adjoint des cadres hospitaliers, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1°, 2°, 4°, 5°, 6°, 8° 12° 2 B ; 6° 2 C.

Pour la direction des services économiques :

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. PIEUCHARD et de M. MORENVAL, délégation est donnée à Mme Lucienne CORREIA, adjointe à la responsable des services économiques et à Monsieur Vincent DESANTI, attaché d'administration, en vue de signer les actes visés aux 1°, 2°, 7°, 8°, 11° de l'article 2 C ;
- Mme Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 6° 7°, 8°, 11° 2 C ;
- Mme Martine NOAH et M. Romuald DOUTEY, techniciens hospitaliers, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) de l'article 2 C ;
- M. Didier CHARLES, responsable services économiques et logistiques, Mme Christelle COEURDEROY, responsable services économiques et logistique en vue de signer les actes visés aux 2 A, 5°, 6° 2 B ; 6° 2 C ;

Pour la Direction des Ressources Humaines

- M. David TROUCHAUD en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 5°, 6° 2 B ; 1°, 6° 2 C ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. TROUCHAUD, délégation est donnée à Mme Danielle MARIE, responsable de la formation, en vue de signer visés aux articles 2 A ; 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation), 6° 2 C ;

Pour la direction des travaux, des équipements et du biomédical:

- M. Thierry MARTIN, Directeur des travaux, des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 5°, 6° 2 B ; 1 (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la DPEIB), 2°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MARTIN, délégation est donnée à

- M. Gaétan STAHL, ingénieur travaux, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance), 6°, 12° 2 C ;
- Mme Jessica BONTE, M. Julien MAHTALLAH, ingénieurs travaux, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance) 6° de l'article 2 C ;
- M. Benyounes BELHANINI et M. Mourad GHOMARI, ingénieurs des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements), 6° 2 C ;

Pour la direction du système d'information :

- M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à au système d'information) 2°, 5°, 6° 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;
- En cas d'absence de M. Pierre BLONDE, délégation est donnée à M. Nabil EL HAOUARI et M. Martin HILKA, ingénieurs informatique, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les bons de commande relatifs au système d'information), 6° 2 C ;

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Mme Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à l'Administrateur de garde du groupe hospitalier en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2 C, exclusivement pendant la période de garde, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant de la direction concernée.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera adressée au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat ;

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature 75-2017-04-03-007 du 3 avril 2017 publié le 4 avril 2017 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Boulogne, le 04 AOUT 2017

Anne COSTA

Anne COSTA
Directrice du Groupe Hospitalier
Hôpitaux Universitaires
Paris Ile-de-France Ouest
RAYMOND POINCARE - BERCK
AMBROISE PARE - SAINTE-PERINE

3/3